



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 107653

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'information des élèves en matière de métiers. Aujourd'hui, un certain nombre de professions n'arrivent pas à recruter des jeunes formés en nombre suffisant. En la matière, les supports d'information sur les métiers destinés aux élèves ne semblent plus remplir leur rôle. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer les supports d'information sur les métiers destinés aux élèves.

Texte de la réponse

Faire bénéficier les jeunes d'une information à la fois fiable et exhaustive sur les métiers et les formations qui y mènent constitue un des objectifs prioritaires de l'action du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en matière d'information et d'orientation. Dans cet objectif, l'information doit répondre au mieux à la demande sociale, aux besoins économiques du pays et à l'exigence de connaissance du monde moderne. Toutes les voies de formation, incluant l'apprentissage, et voies d'orientation ainsi que leurs débouchés professionnels font l'objet de présentations par les professeurs principaux et par les conseillers d'orientation psychologues, notamment dans les séances d'information et de sensibilisation à l'orientation, dans les collèges et les lycées. L'objectif visé doit être, précisément, de corriger les représentations stéréotypées que les élèves et les familles ont de certaines formations et de certains métiers. À cette fin, les personnels s'appuient sur les productions papier et électroniques de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP). L'office a renouvelé récemment la conception de son site (www.ONISEP.fr) selon une logique de développement de l'illustration vidéo des métiers et de l'interactivité des accès à la base des métiers. Par ailleurs, l'office complète désormais une partie de sa documentation papier, rééditée périodiquement en fonction notamment des caractéristiques de l'évolution des secteurs professionnels, avec des supports numériques, comme par exemple les brochures de la collection « Parcours » : chacune est consacrée à un domaine professionnel et chaque exemplaire contient un CD-ROM d'information exhaustive sur la carte des établissements de formation. Enfin, le ministère a ouvert au début de l'année universitaire un site internet d'information sur l'enseignement supérieur qui permet à tous les acteurs du système éducatif de rechercher en fonction de critères individualisés des renseignements précis et complets sur toutes les formations postbaccalauréat, les taux de réussite, les métiers, la vie étudiante, les stages. (« Le portail de l'étudiant, www.etudiant.gouv.fr »). La généralisation de l'équipement multimédia des centres de documentation et d'information (CDI) des établissements scolaires permet à tout élève d'avoir accès à ces nouveaux supports d'information.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107653

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10970

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1844